



## AVIS PUBLIC

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE, QUE :

Le 25 septembre 2023, est entré en vigueur le Règlement 2023-465 modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage.

La date d'entrée en vigueur correspond à la délivrance du certificat de conformité de la MRC d'Antoine-Labelle à l'égard dudit règlement.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au [www.riviere-rouge.ca](http://www.riviere-rouge.ca), sous l'onglet « Communications et publications ».

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 26<sup>e</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2023**

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Catherine Denis-Sarrazin".

**Catherine Denis-Sarrazin**  
Greffière